

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

L'An deux mille dix et le mardi 30 novembre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 23 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à Louvie-Juzon, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS Jean-Claude, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET, SANZ, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE, MOUNAUT Marie-Josée et HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : Mme CATRIULET (représentant de M. CAMBILHOU)
M. MOUNAUT (représentant de M. SACAZE)
M. GASSIE (représentant de M. LAUR)
Mme ARRIBE-PAROIX (représentant de M. BOUSSOU)

Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. CASADEBAIG Robert

le -2 DEC. 2010

Secrétaire de séance : M. CASADEBAIG Didier

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

OBJET : FINANCES : Inscription de crédits budgétaires pour régularisation d'opérations financières

Monsieur le Président informe que le trésorier payeur nous demande de régulariser plusieurs opérations liées aux exercices antérieurs qui nécessitent des ouvertures de crédits budgétaires afin de pouvoir émettre des mandats et des titres de recettes, et ces opérations seront neutres budgétairement.

1° - Les frais d'études, quand elles sont suivies de réalisation, sont intégrés dans le coût total des travaux, ainsi que les frais d'insertion.

Afin de réintégrer certains frais d'insertion, il convient d'inscrire :

- 982,34 € en dépenses sur le compte 2138 et en recettes sur le compte 2033 (opération : locaux techniques)
- 195,00 € en dépenses sur le compte 21318 et en recettes sur le compte 2033 (opération : crèches)
- 65,00 € en dépenses sur le compte 21571 et en recettes sur le compte 2033 (opération : achat benne OM)

2° - Des créances sur les communes membres figurent à l'inventaire pour 344,48 €. Cette somme concerne des créances sur les communes de l'ancien syndicat de Défenses contre les crues du gave relatives à leur participation sur un emprunt souscrit en 1996. Le remboursement de l'emprunt étant achevé, le compte 27341 devrait être soldé ; le reliquat restant résulte sans doute, dans les années antérieures, d'émission de titres imputés sur un compte erroné. Pour régulariser cette situation, il convient d'inscrire :

- 344,48 € en dépenses sur le compte 678 et en recettes sur le compte 27341.

3° - Une créance sur des particuliers et autres personnes de droit privé d'un montant de 1 539,17 € figure à l'inventaire sur le numéro 13. Cette créance, inscrite en 2000, correspond au renouvellement NOVERGIE. La somme inscrite aurait du faire l'objet d'une réintégration dans le patrimoine du SIVOM. Pour régulariser cette situation, il convient d'inscrire :

- 1 539,17 € en dépenses sur le compte 2138 et en recettes sur le compte 2764.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE les inscriptions budgétaires définies ci-dessus.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Francis COUROUAU